

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 54
Séance du vendredi 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le 11 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Marie Laure MAIORE a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	06
		Absents :	01

Membres présents : BALDOVINI Antony-François, CLET-DAVID Pascale, FRANCESCHI Jean Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Maria-Laura, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ-RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence VALERY Gérard.

Membres représentés : CHEYNET Patrick (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI), DE LA MATA Clara (Pouvoir à Jean Claude FRANCESCHI), GALINDO Margaux (Pouvoir à Marie Laure MAIORE), LAMOUREUX Sophie (Pouvoir à Antony BALDOVINI)

Membres absents : LESCHI Jean Christophe

Date de la convocation : 03 septembre 2026
Date d'exécution : 14 septembre 2026
Date d'affichage : 14 septembre 2026

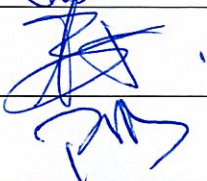
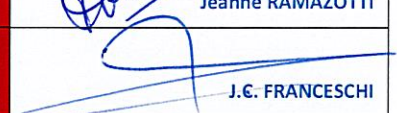
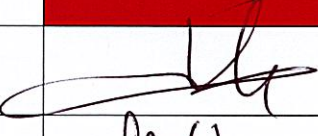
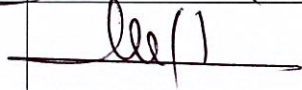
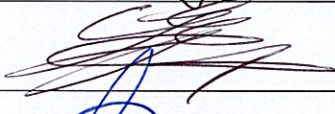
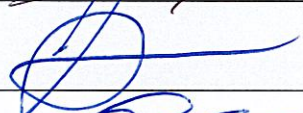
OBJET : SIEEP - CONVENTION SOUTERRAINE – SAS JP PROJET - PASTORICCIA

Le président expose au conseil que dans le cadre du projet d'aménagement porté par la SAS JP PROJET, le SIEEP a sollicité la commune afin d'être autorisé à établir une ligne électrique souterraine au lieu-dit « Pastoriccia », sur les parcelles A. 1110 et A. 1841 dont elle est propriétaire.

Il indique au conseil que cette autorisation doit être matérialisée par une convention dont la signature par le maire doit être autorisée par le conseil municipal.

Il propose à l'assemblée d'approuver le projet de convention qui lui est soumis et d'autoriser le maire à signer l'ensemble des actes relatifs à sa mise en œuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention préparé par le SIEEP en vue de l'établissement d'une ligne électrique souterraine au lieu-dit « Pastoriccia », sur les parcelles A. 1110 et A. 1841 dont la commune est propriétaire et autorise le maire à signer l'ensemble des actes relatifs à la mise en œuvre de la convention susvisée.

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI Jean, Claude Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI Jeanne Première adjointe Pouvoir à	X				
BALDOVINI Antony-François Deuxième adjoint Pouvoir à	X				
CLET-DAVID Pascale Troisième adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET Patrick Quatrième adjoint Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
DE LA MATA Clara Cinquième adjointe Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	X				 J.C. FRANCESCHI
VALERY Gérard Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LESCHI Jean, Christophe Conseiller municipal Pouvoir à					
MAIORE Maria-Laura Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PIRAS Maria Antonietta Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LAMOUREUX Sophie Conseillère municipale Pouvoir à A. BALDOVINI	X				 A. BALDOVINI
GALINDO Margaux Conseillère municipale Pouvoir à M.L. MAIORE	X				 M. L. MAIORE
GIULY Martin Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI Dominique Conseiller municipal Pouvoir à	X				
TADDEI Laurence Conseillère municipale Pouvoir à	X				 Dominique LUCIANI
SAEZ RICCIARDI Célia Conseillère municipale Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

